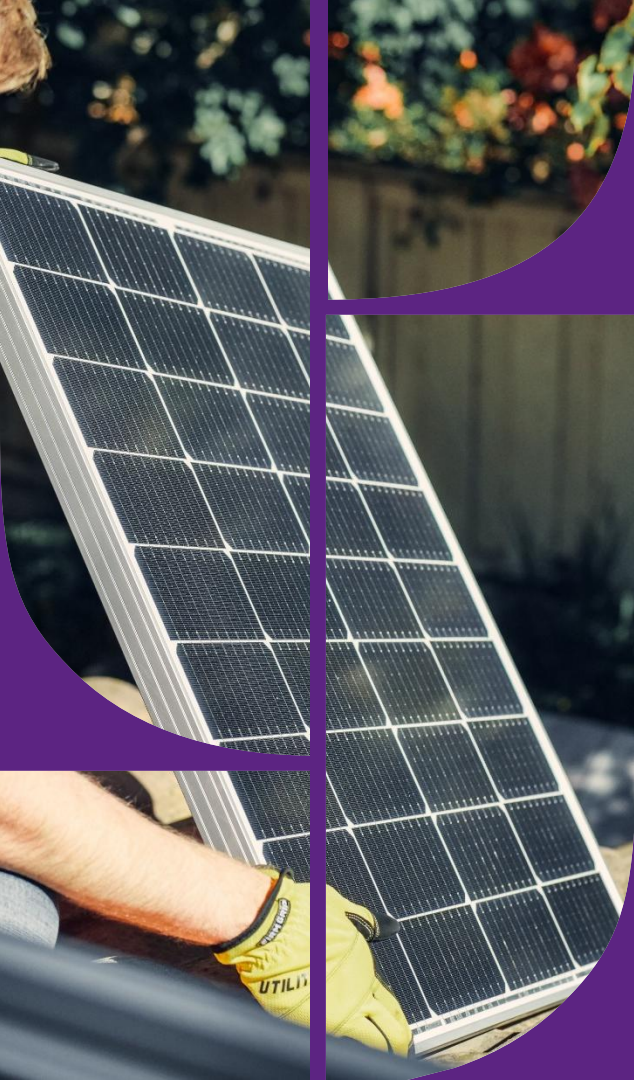




PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

NANTES-EN-RATIER (38)

**Parcelles C 303/C 304/C 305/C 306/C 307/C 308/C 309/
C 310/C 311/C 332/C 333 – 20 303 m²**

**Notice Environnementale – Auto Evaluation
étude au cas par cas**



PROJET

NATURE DU PROJET	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE MOINS D'1 MWC		
MAITRE D'OUVRAGE	SAS PREJEANCE INDUSTRIAL Activité : Altarea Energies Renouvelables <i>SAS, immatriculée sous le SIREN 852 466 218, dont le siège social se situe au 87 rue de Richelieu – 75002. Edouard FABRY est le gérant</i>		
EMPRISE AU SOL	Superficie de la parcelle : 20 303 m ² Surface prévisionnelle dédiée au projet photovoltaïque : 10 000 m ²		
REGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET	Déclaration Préalable Examen au cas par cas (article R122-2 du Code de l'Environnement) – Rubrique 30		
MEMO RUBRIQUE 30	<i>Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)</i>	<i>Installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, à l'exception des installations sur ombrières</i>	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc
OBJECTIF DE LA NOTICE	Réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes de la parcelle concernée. Anticiper les exigences réglementaires et propositions selon la doctrine ERC (Eviter Réduire Compenser)		

LOCALISATION

REGION	Auvergne-Rhône-Alpes
DEPARTEMENT	Isère - 38
COMMUNE	Nantes-en-Ratier– 38 350
PARCELLES	C 303/C 304/C 305/C 306/C 307/C 308/ C 309/C 310/C 311/C 332/C 333
ZONE PLU	RNU



Source : Géoportail

Le projet est implanté sur un terrain globalement plat, et délimité :

Au nord, à l'est et à l'ouest, par une zone agricole.

A sud, par une zone boisée.

Mise en conformité administrative:

La partie de parcelle sur laquelle le projet sera réalisé est située en zone soumise au RNU et n'a pas été exploitée depuis au moins 2013.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – son article 54 en particulier – a pour objectif d'encourager le développement de projets photovoltaïques, soit la production d'électricité d'origine solaire.

La parcelle est incluse dans le document cadre rédigée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère et validé par la DDT.

Ceci atteste d'une volonté de la Chambre d'Agriculture et du département de valoriser ce terrain inexploité et laissé en friche par l'implantation d'une centrale photovoltaïque

INSERTION PAYSAGERE



Le projet est implanté sur un terrain situé loin des premières habitations :

- Peu d'avoisinant proche – aucune co-visibilité directe ;
- Projet paysager sera mené à toutes fins utiles sur le projet ;

SYNTHESE DU MILIEU NATUREL HUMAIN et ZNIEFF TYPE 1



Le projet n'engendrera :

- Aucune nuisance sonore,
- Aucune nuisance olfactive,
- Aucune vibration,
- Aucun rejet de polluant,
- Aucun effluent, ni déchets à caractère dangereux

Le projet aura un impact positif pour le développement des énergies renouvelables et locales et permettra de revaloriser un foncier laissé à l'abandon suite à la fin de l'exploitation de la carrière.

Le projet est situé en dehors de la ZNIEFF I.

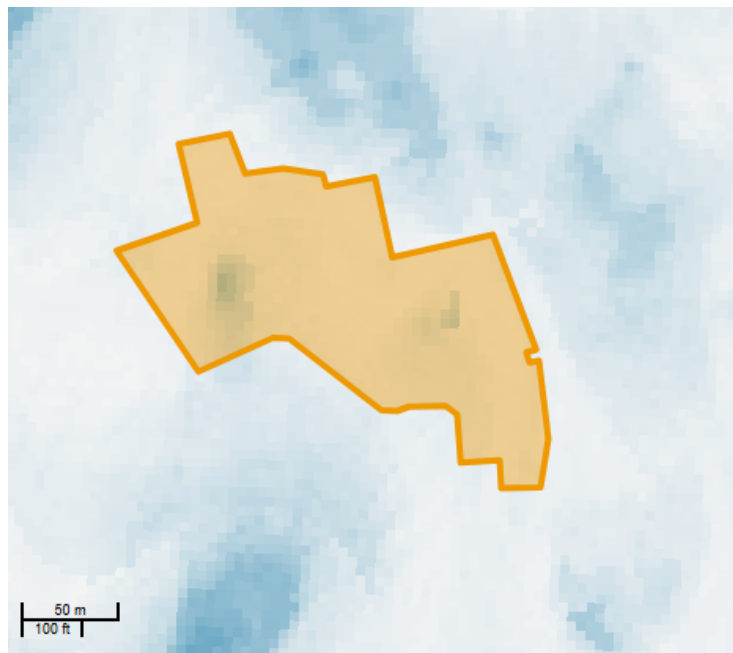
Le projet est situé pour partie dans la ZNIEFF II, celle-ci s'apparentant à une bande tampon autour de la ZNIEFF I.

Le projet est situé à plus de 4km de la zone Natura 2000 la plus proche.

Source : Géoportail

-  Parcelles concernées
-  ZNIEFF de type 2 «Massif du Grand Serre et du Tabor de la Matheysine»
-  ZNIEFF de type 1 « Vallée de la Roizonne»

SYNTHESE ZONE HUMIDE



 Parcelles d'implantation du projet
 Probabilité zone humide
0 100

Selon les données cartographiques disponibles concernant la localisation des zones humides, aucune zone humide n'a été identifiée sur le périmètre du site étudié.

De manière générale, la probabilité de zone humide reste faible à nulle.

Pré-localisation des zones humides – 2023

Source : sig.reseau-zones-humides.org

SYNTHESE ENJEUX FAUNE FLORE

Justification d'absence de pré-diagnostic et d'enjeux de biodiversité :

Les parcelles du projet se situent dans un secteur partiellement concerné par des zonages environnementaux. Le projet est implanté en limite d'une ZNIEFF de type I, **sans emprise directe sur ce périmètre**, ce qui permet d'écarter a priori tout impact direct sur les secteurs identifiés comme présentant de forts enjeux écologiques.

Par ailleurs, une partie de la zone d'implantation du projet (une partie de la clôture, une partie de la piste SDIS et quelques tables de modules composant la centrales) est incluse dans une ZNIEFF de type II. Toutefois, le projet est situé en limite de cette Znieff et sur un secteur correspondant à une **ancienne carrière**. Les caractéristiques actuelles du site (sols remaniés, dynamique de recolonisation végétale) traduisent un milieu fortement anthropisé, susceptible de présenter une **fonctionnalité écologique limitée**.

Enfin, les parcelles concernées ont été identifiées dans le **document cadre élaboré par la Chambre d'Agriculture et validé par la DDT de l'Isère**, visant à orienter la **revalorisation de terrains dégradés** vers des projets de production d'énergie renouvelable. Cette inscription témoigne d'une orientation locale favorable à la valorisation de ce site et d'enjeux écologiques jugés limités.

Au regard de tous ces éléments, nous n'avons pas considéré nécessaire de joindre un pré diagnostic écologique. Pour ces mêmes raisons, nous estimons que notre projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

MESURES ERC

Nous avons néanmoins prévu d'intégrer des mesures d'évitement et de réduction afin de renforcer davantage l'absence d'impact de notre projet sur la biodiversité.

Evitement :

- Identification en amont des zones de stockage de matériaux, matériels et véhicule afin de préserver les zones naturelles.
- Délimiter et respecter les emprises du projet

Réduction :

- Planification des travaux de défrichement et d'abatage entre début septembre et fin février afin d'éviter les périodes sensibles
- Limitation du travail de nuit afin de réduire les perturbations de déplacement en phase travaux et suppression de tout éclairage superflu en phase d'exploitation.
- Gestion et optimisation des matériaux, déblais et remblais lors de la phase travaux pour limiter les imports.
- Gestion des espèces exotiques envahissantes si existante afin d'empêcher leur prolifération.
- Obturation des cavités (tuyaux, gaines d'aération,...) liées au chantier afin de limiter la biodiversité opportuniste.
- Vérification de la contenance des matières externes apportées sur site.
- Mise en place un chantier responsable afin de ne pas impacter les habitats naturels présents aux alentours.
- Aucun produit toxique ou polluant ne sera laissé sur site en dehors des horaires des heures de travaux .

THEMATIQUE MILIEU NATUREL HUMAIN

Thématique Milieu Naturel Humain	Caractéristiques	Suggestions
PPR Risques Inondation	Aucun PPR Inondation n'est approuvé ou arrêté sur la commune d'implantation du projet	Pas de suggestion particulière
Risque Sismique	Le site est situé en zone de sismicité modérée.	Le dimensionnement des structures et des fondations prendra en compte les hypothèses réglementaires vis-à-vis de ce risque. Une étude géotechnique sera réalisée préalablement.
Risque Cavités Souterraines	Le site n'est pas exposé au risque des présence de cavités souterraines.	Pas de suggestion particulière
Monuments Historiques	Le projet n'est pas soumis à avis des ABF ni situé en site classé.	Pas de suggestion particulière
Aérodromes, Aéroports, Héliports	Aucun aérodrome, aéroport ou héliport ne se situe à proximité du site	Pas de suggestion particulière
Pollution	Le terrain ne se situe pas sur un site pollué.	Pas de suggestion particulière
Parcs Eoliens / Photovoltaïques	Aucun parc éolien ni photovoltaïque n'est implanté à proximité de notre site.	Pas de suggestion particulière
Lignes électriques	Aucune ligne électrique sur le site, tant en aérien qu'en souterrain.	Pas de suggestion particulière
Réseau Gaz	Aucun réseau de gaz ne passe sur le site.	Pas de suggestion particulière
Réseau Eau	Aucune conduite d'eau ne passe sur le site.	Pas de suggestion particulière

THEMATIQUE MILIEU NATUREL BIODIVERSITE

Thématique Milieu Naturel Biodiversité	Caractéristiques	Suggestions
ZNIEFF 1 & 2	Le site est situé hors ZNIEFF de type 1 et en extrémité de la ZNIEFF de type 2 "Massif du Grand Serre et du Tabor de la Matheysine".	Le site, bien que partiellement situé en ZNIEFF de type II, correspond à une ancienne carrière fortement anthropisée, suggérant un faible potentiel de biodiversité.
ZICO - Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux	Le site n'est pas situé en zone ZICO.	Pas de suggestion particulière
Natura 2000 Directive Oiseaux	Le site n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000 Directive Oiseaux.	Pas de suggestion particulière
Natura 2000 Directive Habitat	La parcelle n'est pas située dans une zone Natura 2000. Le projet est situé à environ 4,4km d'une zone inscrite en tant que Natura 2000 directive habitats "Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon".	Pas de suggestion particulière
RPG - Registre Parcellaire Graphique (concernant la politique agricole).	La parcelle du site n'est pas déclarée au RPG et n'est plus exploitée depuis au moins 2013.	Pas de suggestion particulière
Zones Humides	Le site n'est pas situé en zone humide.	Pas de suggestion particulière
Forêts	Le site est situé à proximité d'une zone arborée.	Des échanges avec le SDIS sont en cours
Argile	Le site est situé dans une zone dont la probabilité de rencontrer des matériaux argileux en sous-sol est faible.	Pas de suggestion particulière
Archéologie	Le site n'est situé dans une zone de présomption archéologique	Pas de suggestion particulière

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Surface prévisionnelle de l'emprise clôturée :

1 ha

Hauteurs maximale et minimale des panneaux :

Au point le plus haut, la hauteur de chaque table sera environ de 2,8 mètres et au point le plus bas, la hauteur du bord inférieur de 1,1m environ.

Espacement interstitiel entre les panneaux :

L'espacement entre les panneaux sera de 20 mm.

Ces espaces permettent aux eaux de pluie de tomber sur l'ensemble de la parcelle et de ruisseler vers les évacuations ou de s'infiltrer librement sur le terrain.

Espacement entre les rangées de panneaux :

L'espacement entre deux rangées de panneaux sera d'environ 3 mètres

Inclinaison, technologie et provenance des panneaux :

Les tables sont inclinées de 15°, globalement orientées au sud.

Le choix précis du modèle de panneaux photovoltaïques n'est à ce stade pas déterminé, néanmoins la technologie sera elle en monocristallin pour des raisons de robustesse, de performance ainsi que de rendement surfacique.

Le choix des panneaux se fera également sur le faible bilan carbone associé.

Selon l'ADEME, « l'énergie nécessaire à la fabrication d'un système photovoltaïque est restituée au bout d'un à trois ans d'exploitation selon la technologie de module et sa région d'installation en France. Les avancées techniques attendues dans les prochaines années permettront de réduire ce temps de retour énergétique à moins d'un an dans le sud pour les principales catégories de modules. Pendant les 30 ans de sa vie, un système photovoltaïque produira donc entre 10 et 30 fois l'énergie dépensée tout au long de son cycle de vie ».

Modalités d'entretien du parc :

Contrat d'entretien des espaces verts avec une entreprise locale ;

Entretien sous la centrale via une coupe régulière ;

CARACTERISTIQUES DE LA CLOTURE

Hauteur

La zone de la centrale sera ceinturée par une clôture garantissant la sécurité des personnes extérieures au site et la sécurité de l'installation en cas de tentative d'intrusion. La clôture mesurera 2 m de haut. Elle sera constituée d'un grillage à mailles sur un linéaire total d'environ 500 mètres.

Mailles et Passages à petite faune terrestre:

Le maillage qui sera mis en œuvre permettra la circulation de la petite faune locale : maillage plus large en partie inférieure (30 cm en partant du sol) peut être proposé.

Des passe-gibiers au ras du sol (maille de 20x5cm) pourront être installés afin de favoriser la continuité des déplacements sur le site de petits mammifères tels que rongeurs et hérissons.

La clôture sera ajourée permettant d'assurer le libre écoulement des eaux.

DUREE PREVUE DE L'EXPLOITATION ET MODALITES DE DEMANTELEMENT/RECYCLAGE

Durée prévue de l'exploitation : 30 ans

Modalités de démantèlement et de recyclage :

À l'issue de la période d'exploitation, la centrale photovoltaïque est soit renouvelée avec de nouveaux équipements plus performants, soit démontée afin de rendre le terrain dans son état initial.

Les panneaux solaires photovoltaïques principalement composés de silicium cristallin avec un cadre en aluminium ont un quota de recyclage de 94% (technologie retenue pour ce projet)

Les modules seront collectés et recyclés par SOREN, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Le recyclage est financé grâce à l'éco-participation.

En plus des modules photovoltaïques, les éléments suivants de la centrale seront également démantelés : les structures métalliques sur lesquelles les panneaux photovoltaïques sont montés, le poste de transformation qui contient les onduleurs et les transformateurs, le poste de livraison, les câbles, les chemins d'accès internes à la centrale, et la clôture entourant la centrale.

Le démantèlement est techniquement simple et rapide et ne compromettra pas la nature du sol de la parcelle.

Modalités d'accès au parc photovoltaïque

Le parc photovoltaïque est directement accessible depuis la route.

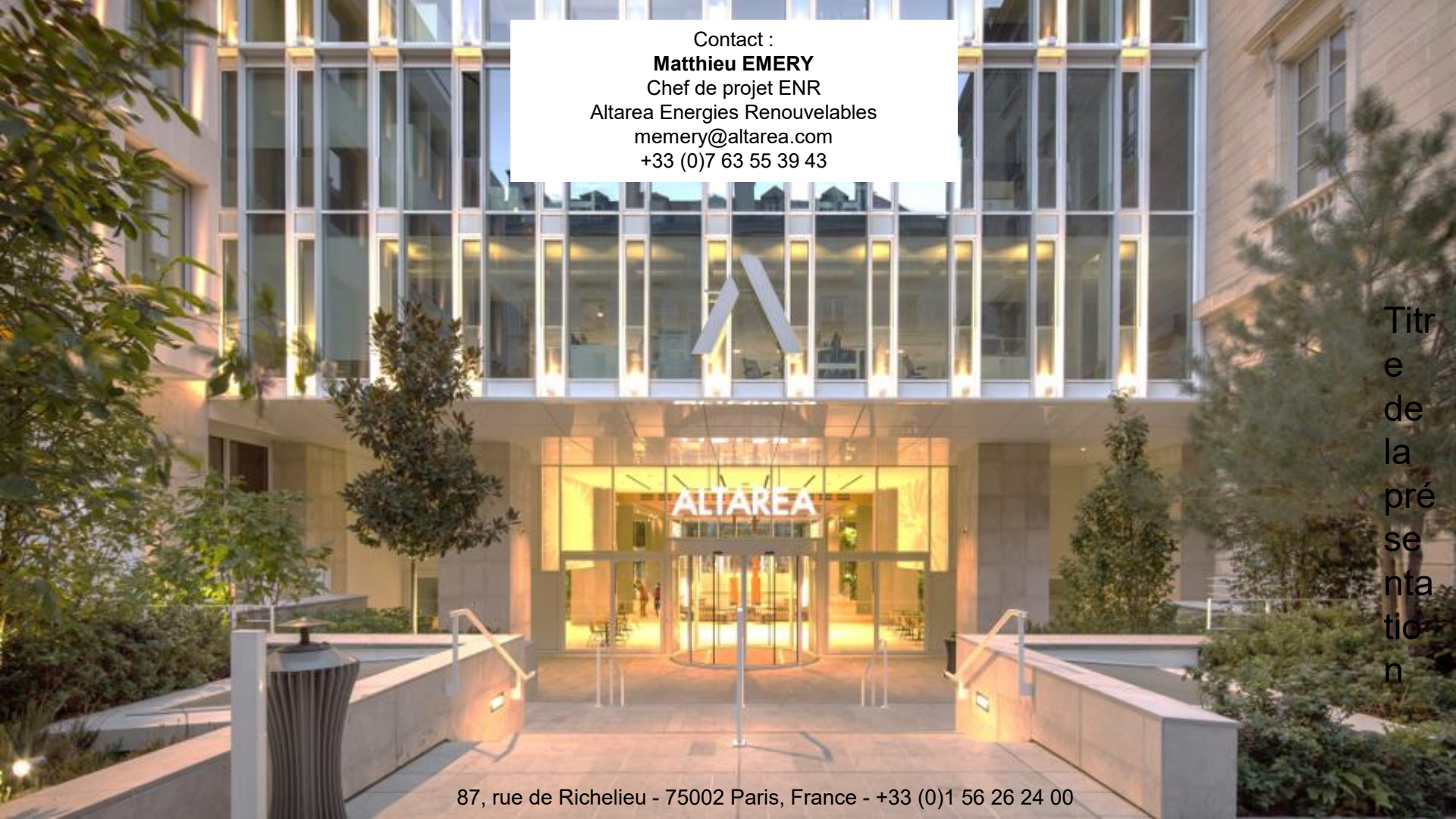


Grandes étapes du chantier et calendrier prévisionnel :

Le chantier comprendra les grandes étapes suivantes qui se dérouleront dans l'ordre ci-dessous :

- Travaux de VRD et terrassement : durée prévisionnelle d'un mois environ ;
- Réalisation des fondations: durée prévisionnelle d'un mois environ
- Assemblage et pose des structures : durée prévisionnelle d'un mois environ;
- Pose des panneaux : durée prévisionnelle de deux mois environ;
- Câblage et réalisation de la partie électrique : durée prévisionnelle d'un mois environ ;
- Mise en service de la centrale : durée prévisionnelle d'un mois environ ;

Durée totale des travaux : 5-6 mois environ (superposition de tâches) + 1 mois de mise en service



Contact :
Matthieu EMERY
Chef de projet ENR
Altarea Energies Renouvelables
memery@altarea.com
+33 (0)7 63 55 39 43

Titre
de
la
présen-
tation

87, rue de Richelieu - 75002 Paris, France - +33 (0)1 56 26 24 00